SOMMAIRE

SOMMAIRE

Confederation Heights a été l'un des plus importants pôles d'emplois primaires fédéraux de la région de la capitale nationale depuis les années 60, accueillant plusieurs ministères et organismes fédéraux de premier plan.

Ce pôle découle d'une recommandation du plan Gréber de 1950, selon laquelle les complexes des nouveaux immeubles gouvernementaux devaient être situés dans des zones urbaines périphériques, afin de réduire la congestion de la circulation automobile au centre-ville et de diminuer les trajets de navette. La décentralisation a contribué à consolider les fonctions fédérales tout en réduisant la dispersion des immeubles temporaires du temps de la guerre.

Le Plan de la capitale du Canada de 1999 considère Confederation Heights comme un pôle d'emploi fédéral axé sur les fonctions administratives. La grande orientation en matière de politique favorise le regroupement et l'optimisation des pôles fédéraux actuels. Le Plan favorise aussi la diversification des pôles fédéraux en y permettant le développement commercial pour répondre aux besoins des ministères fédéraux, ainsi que l'arrivée d'entreprises privées dont les travaux appuient directement un ministère fédéral.

En juillet 1991, la Société canadienne des postes (SCP) a proposé de réaménager ses terrains au coin du chemin Heron et de la promenade Riverside, pour regrouper ses opérations au sein de la RCN. Cette initiative devait être exécutée par un consortium privé (Triangle Projects Inc.) et prévoyait un nouvel immeuble pour l'administration centrale de la SCP. À long terme, la proposition envisageait une aire d'emploi compacte à usage mixte comprenant des bureaux du secteur privé, des habitations et des commerces de détail sur les terrains de la SCP. La CCN a demandé à Triangle Projects Inc. d'entreprendre une étude détaillée de tout le secteur Confederation Heights, au nom de tous les responsables d'immeubles fédéraux ayant un intérêt dans le pôle. Un tel plan était nécessaire pour reconnaître Confederation Heights comme centre d'emploi principal, au moyen de modifications aux plans officiels régionaux et municipaux, et pour changer le zonage des terrains de la SCP afin d'accroître la densité et de permettre des usages non gouvernementaux.

La CCN a aussi exigé un document de planification fédérale pour faciliter l'examen des propositions d'aménagement pour le pôle de Confederation Heights. Un tel document aborderait des préoccupations fédérales spécifiques comme les approbations en vertu de la

SOMMAIRE

Loi sur la capitale nationale, les exigences de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et la concordance des objectifs d'utilisation du sol avec les politiques municipales et régionales.

Un plan sectoriel en vertu du cadre de planification de la CCN fournit le contexte de la politique de planification fédérale pour Confederation Heights. Voici les objectifs du plan :

- indiquer le contexte de la politique fédérale;
- indiquer les objectifs fédéraux pour l'usage de ces terrains;
- indiquer les secteurs où les objectifs fédéraux et municipaux diffèrent;
- harmoniser, si possible, les procédures de planification et les objectifs fédéraux et municipaux; et
- indiquer le processus de mise en oeuvre requis par les lois fédérales.

Ce plan sectoriel guide l'aménagement futur dans le secteur Confederation Heights, et appuie particulièrement l'évolution du secteur à titre de pôle d'emploi fédéral à usage mixte. Ce plan fournit une vision et des objectifs pour le secteur, ainsi que des politiques sur l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le transport ordinaire et en commun, la viabilisation, les loisirs, l'environnement (y compris la gestion des eaux de ruissellement) et la mise en oeuvre (y compris les exigences fédérales applicables aux approbations d'utilisation du sol).